

N° 35- Semaine du 7 au 13 juin 2021

1. Témoignage : ma 1^{ère} année de BTS



VIS MA VIE

Sayidat et Nizar racontent leur première année de BTS

Deux étudiants racontent leur première année en BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) au micro de l'Étudiant.fr.

https://www.letudiant.fr/etudes/btsdut/podcast-vismavie-saida-et-nizar-racontent-leur-premiere-annee-de-bts.html?M_BT=3524577548062

Si ces témoignages vous intéressent, rendez-vous sur la plateforme Agora-AEFE (<https://www.agora-aeфе.fr/>), vous y trouverez une multitude de podcasts d'anciens élèves de l'AEFE qui racontent leur expérience, ainsi que de nombreux conseils. Soyez curieux !



D'ici à là-bas

Des étudiants te racontent leur nouvelle vie dans le pays dans lequel ils sont partis étudier : bons plans, conseils, vie étudiante et culture...

Grâce à leurs expériences, projette-toi dans l'avenir !

D'ici à là-bas >

76 vidéos sont disponibles

Mes études

Des étudiants témoignent sur leurs études.

Ils te racontent leur quotidien, les cours qu'ils suivent, comment ils ont accédé à leur formation, et donnent de précieux conseils à ceux qui voudraient faire comme eux.

Mes études >

328 vidéos sont disponibles

Passes la seconde

Passes la seconde

Passes la seconde >

6 vidéos sont disponibles pour vous conseiller sur les choix des enseignements de spécialité.

2. Réorientation : intégrer une école d'ingénieur après une 1^{ère} année d'étude de santé

Si vous ne réussissez pas les examens pour poursuivre vos études dans les filières MMOPK, vous pouvez vous orienter vers des écoles d'ingénieurs.

https://www.letudiant.fr/etudes/ecole-ingenieur/se-reorienter-en-ecole-d-ingenieurs-apres-une-premiere-annee-d-etudes-de-sante.html?M_BT=3524577548062



3. Job étudiant : si le soutien scolaire vous intéresse....



Proposé gratuitement aux collégiens inscrits dans des Réseaux d'Education Prioritaire, plusieurs académies recrutent des étudiants afin qu'ils assurent 2 heures de soutien par semaine, pour une rémunération de 15,99 euros/heure. Si vous êtes intéressés...

https://www.letudiant.fr/jobsstages/25-000-etudiants-sont-recrutes-pour-du-soutien-scolaire-aupres-de-collegiens.html?M_BT=3524577548062

4. A l'instar de Parcoursup, une plateforme va voir le jour pour les Masters, en 2023

Pour les étudiants souhaitant poursuivre en Master, à compter de 2023, ils devront candidater via la future plateforme « Trouvermonmaster ».

Pour en savoir plus : https://www.letudiant.fr/etudes/3es-cycles-et-masters/trouvermonmaster-deviendra-une-plateforme-unique-de-candidature-en-2023.html?M_BT=3524577548062

5. Phase d'admission Parcoursup : réponses aux questions que vous vous/nous posez...



De quels délais je dispose pour répondre aux propositions qui me sont faites ?

A partir du **2 juin** et jusqu'au **17 juillet**, vous avez **3 jours** maximum pour répondre (J+2)

Les **dernières propositions** d'admission seront envoyées le **14 juillet 2021** et vous aurez toujours 2 jours pour y répondre (jusqu'au 16 juillet 2021 23h59, heure de Paris).

Dans tous les cas, la date limite pour répondre aux propositions d'admission est bien indiquée en face de chacun de vos vœux dans votre dossier. Veillez à bien répondre à toutes les propositions d'admission que vous recevez avant la date limite indiquée dans votre dossier, même si elles ne vous intéressent pas !

Puis-je conserver mes vœux en attente quand j'accepte une proposition d'admission ?

Oui, quand vous acceptez une proposition d'admission, la plateforme vous demande si vous souhaitez maintenir vos vœux en attente pour une ou des formations qui vous intéressent davantage que la proposition acceptée et dans ce cas de préciser lesquels.

Que dois-je faire quand j'accepte définitivement une proposition d'admission ?

Lorsque vous acceptez une proposition d'admission de manière définitive (cela signifie que vous n'avez plus de vœux en attente), vous devez **consulter les modalités d'inscription administrative de la formation** indiquées dans votre dossier.

Je suis "en attente" sur chacun de mes vœux, que puis-je faire ?

Vos vœux en attente sont maintenus automatiquement. Vous n'avez **rien** à faire.

Votre position en liste d'attente est indiquée en face de chaque vœu, elle évoluera au fur et à mesure que des places vont se libérer.

Différents indicateurs sont disponibles pour vous permettre de mieux comprendre et évaluer votre position en liste d'attente.

À savoir : entre le 29 juin et le 1er juillet, vous devrez confirmer les vœux en attente que vous souhaitez conserver lors du point d'étape obligatoire.

Si, parmi les formations pour lesquelles vous êtes en attente d'une place, certaines ne vous intéressent plus, vous pouvez y renoncer.

Comment connaître ma position en liste d'attente ?

Dans la rubrique « Admission », en face de chaque vœu en attente, vous pouvez cliquer sur le **bouton « Liste d'attente »** pour obtenir de nombreuses informations.

L'ensemble de ces informations permet de comprendre et **suivre l'évolution** de votre situation en liste d'attente et de faire vos choix de manière éclairée.

Je n'ai fait que des vœux sur des formations sélectives et pour l'instant je suis refusé partout, quels recours ?

À partir du 16 juin 2021, la **phase complémentaire** va vous permettre de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

À partir du 2 juillet 2021, si vous n'avez toujours pas reçu de proposition d'admission après les résultats du baccalauréat, vous pourrez demander l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie. Cette commission va étudier votre dossier et vous aider à trouver une formation au plus près de votre projet et en fonction des places disponibles. Elle pourra s'appuyer pour vous aider sur les renseignements que vous aurez apportés dans la rubrique "Préférence et autres projets"

Que faire si je ne reçois aucune proposition ?

Si vous ne recevez aucune proposition d'admission, vous pourrez formuler de nouveaux vœux lors de la phase complémentaire qui s'ouvre le 16 juin 2021 pour des formations disposant de places disponibles.

6. 1 jeune 1 solution : des solutions pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et mobiliser les entreprises.

Le plan « **1 jeune, 1 solution** », lancé à l'été 2020, vise à offrir **une solution à chaque jeune**. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Bonne lecture à tous !